



## **OFFRE D'EMPLOI JOURNALIER-VOIRIE Poste permanent – Temps plein**

La Municipalité de Saint-Paul est à la recherche d'une personne dynamique et consciencieuse pour pourvoir un poste de journalier-voirie. Ce poste est ouvert aux hommes et aux femmes.

**Fonctions** : Sous l'autorité du contremaître, le journalier-voirie doit s'assurer du bon entretien et de la réparation des différents bâtiments, infrastructures, immeubles et équipements de la Municipalité. De plus, il collabore activement avec son supérieur immédiat à l'identification des problématiques et à la recherche de solutions dans la réalisation de ses activités. De concert avec les autres membres de l'équipe, le journalier-voirie contribue au développement des services municipaux.

### **Principales responsabilités :**

- Installe, enlève, remplace, répare, déménage et entretient, au besoin, les équipements, les accessoires et les meubles des parcs, des terrains municipaux et des immeubles;
- Nettoie et entretient les trottoirs, les rues, les routes et les terrains publics de la Municipalité;
- Effectue des travaux physiques (pelleter les perrons et toitures des bâtiments municipaux, balayer, etc.);
- Répare et pose le matériel de signalisation;
- Effectue certains travaux d'horticulture;
- Conduit et opère des véhicules ou appareils motorisés appartenant à la Municipalité, s'assure du bon état de son véhicule et effectue de menus travaux d'entretien;
- Effectue certains travaux de déneigement et d'épandage avec les équipements et outils de la Municipalité;
- Participe à la réalisation de travaux en régie interne;
- Participe à l'entretien et à la réparation des infrastructures municipales (bris d'aqueduc, bornes d'incendie, vannes, stations de pompage, etc.);
- Manipule des outils électriques et à moteur tels que scie mécanique, débroussailleuse, tondeuse, etc.;
- Participe à la rotation de garde 24/7 avec les autres employés des travaux publics.

Note : La liste des responsabilités énumérées ci-dessus reflète les éléments caractéristiques du poste et ne doit pas être considérée comme une liste exhaustive de toutes les exigences occupationnelles liées au poste.

### **Exigences :**

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou toute combinaison d'expérience et de formation jugée équivalente;
- Avoir le sens de l'initiative et être en mesure de bien travailler de façon autonome;
- Être une personne ponctuelle et responsable;
- Savoir faire preuve de polyvalence et s'adapter aux imprévus;
- Avoir les aptitudes pour travailler en équipe;
- Être détenteur d'un permis de conduire classe 5 valide et sans restriction;
- Être détenteur d'un permis de conduire classe 3 valide peut constituer un atout;
- Avoir des habiletés pour les travaux manuels;
- Avoir des habiletés à utiliser divers outils et équipements de réparation;

- Avoir sa carte ASP construction (ou s'engager à l'obtenir dans un délai de trois mois suivant l'embauche);
- Avoir sa carte de préposé à l'aqueduc (OPA / P6B) peut constituer un atout;
- Avoir des connaissances de base en matière de santé et sécurité au travail.

**Conditions de travail :**

- La Municipalité de Saint-Paul offre une gamme complète d'avantages sociaux (assurances, contribution RÉER, programme de contributions aux activités sportives et de saines habitudes de vie, etc.).
- Le salaire est établi selon la classe 2 de l'entente de travail des employé(e)s de la Municipalité de Saint-Paul, soit au taux horaire minimal de 26,99 \$ et un taux horaire maximal de 32,23 \$ (échelle salariale 2025).
- Horaire de 40 heures par semaine, réparties sur 4,5 jours.

Votre candidature doit être déposée, avant 12 h, le vendredi 4 avril 2025, à l'attention de M. Miguel C. Rousseau, directeur général et greffier-trésorier, à la Mairie de Saint-Paul (10, chemin Delangis, Saint-Paul, J0K 3E0) ou être transmise par courriel au [emplois@saintpaul.quebec](mailto:emplois@saintpaul.quebec). Seules les personnes retenues seront contactées.